

Outil pour vous accompagner dans votre évaluation

Compétence 3, Apprécier des œuvres musicales

Primaire/Secondaire

Page
1/2

Critère du cadre d'évaluation pour la compétence 3 Apprécier :	
1. Pertinence de l'appréciation  Maîtrise des connaissances ciblées par la progression des apprentissages* *Les éléments ciblés par le critère « Maîtrise des connaissances » se trouvent dans la progression des apprentissages.	Pour juger de l'appréciation d'un élève, on évalue si l'appréciation est fondée sur des éléments pertinents : ○ Fait-il des liens entre des aspects de l'œuvre et des effets ressentis? ○ Fait-il des liens entre des aspects de l'œuvre et des aspects socioculturels et historiques? (2^e et 3^e cycles du primaire) On évalue aussi, s'il utilise le vocabulaire disciplinaire de façon appropriée lors de son appréciation. Pour juger de l'appréciation d'un élève, on utilise la progression des apprentissages pour évaluer s'il maîtrise les connaissances suivantes : - Langage musical - Représentation graphique - Moyens sonores (techniques au secondaire) - Techniques instrumentales - Règles de musique d'ensemble - Procédés de composition - Structures - Répertoire musical pour l'appréciation On évalue aussi, s'il utilise le vocabulaire disciplinaire de façon appropriée lors de son appréciation. 

Voici quelques exemples d'éléments observables* que vous pouvez utiliser pour évaluer l'appréciation des élèves :

- L'élève repère des éléments parmi les suivants : intensité et nuances, durée, hauteur, timbre et qualité du son.
- L'élève repère les moyens sonores utilisés : voix, corps, instruments de musique, objets sonores et technologies de l'informatique et de la communication (TIC)
- L'élève nomme des termes du vocabulaire disciplinaire de façon appropriée. (Vous pouvez déterminer le nombre de termes musicaux selon le niveau de l'élève. Ex. L'élève doit reconnaître quatre instruments.)
- L'élève observe des éléments de l'organisation mélodique : phrase musicale, série ascendante ou descendante de sons et série de sons répétés à hauteur fixe.
- L'élève repère des procédés de composition, des éléments de structure
- L'élève fait des liens entre des aspects de l'œuvre et ce qu'il a ressenti.
- L'élève parle de ses observations musicales en justifiant ses préférences.
- L'élève porte un jugement en exprimant ses préférences.

*Tirés de la Progression des apprentissages musique, 2^e partie « Utilisation des connaissances »

Pour évaluer, vous pouvez utiliser
ce barème ou celui de votre école :

- A** : Réalisation remarquable de la tâche
- B** : Réalisation assurée de la tâche
- C** : Réalisation acceptable de la tâche
- D** : Réalisation partielle de la tâche
- E** : Réalisation partielle de la tâche, malgré une aide soutenue ou non-réalisation de la tâche

Déterminez vos critères d'évaluation à partir du *Cadre d'évaluation* puis choisissez des manifestations observables dans la section *Utilisation des connaissances* à partir la page 11 de la *Progression des apprentissages*. Cette section est simplement constituée d'actions observables, qui nous donne des exemples concrets de la façon dont les connaissances peuvent être mobilisées par les élèves.

Quelques suggestions de manifestations observables que vous pourriez évaluer en lien avec l'appréciation d'un concert par exemple :

Dans son appréciation, l'élève est capable de :

- Repérer des éléments parmi les suivants : intensité et nuances, durée, hauteur, timbre et qualité du son, etc.;
- Repérer les moyens sonores utilisés : voix, corps, instruments de musique, objets sonores;
- D'observer des éléments de l'organisation mélodique tels que phrase musicale, série ascendante ou descendante de sons et série de sons répétés à hauteur fixe, etc.;
- Repérer un élément musical qui a suscité une émotion (pour les plus jeunes);
- D'associer l'élément de contenu se rapportant à l'effet ressenti (pour les plus vieux);
- D'utiliser le vocabulaire musical de façon appropriée.
- Porter un jugement critique ou esthétique et d'expliquer pourquoi selon son niveau;